

> Médecins spécialistes

Modifications apportées à l'Annexe 25 – Garde en disponibilité

Des changements ont été apportés aux listes des disciplines et des établissements autorisés aux fins de la rémunération de la **garde en disponibilité multi-établissements** en vertu de l'Annexe 25 de l'Accord-cadre.

Ces changements entrent en vigueur rétroactivement au **6 décembre 2021**.

Les listes suivantes sont disponibles à la rubrique [Annexes mises à jour en continu \(Annexes, lettres d'entente et protocoles d'accord\)](#), sous l'onglet *Facturation* de la section réservée à votre profession, sur notre site Web, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels :

- Garde locale et en support;
- Garde multi-établissements;
- Codes et tarifs des annexes 25 et 38.

Nous sommes prêts à recevoir votre facturation. En raison de la pandémie, vous disposez de **120 jours** à compter de la date de la présente infolettre pour facturer vos services.

Si vous avez déjà facturé, aucune action n'est requise de votre part. Nous effectuerons une réévaluation des factures. S'il y a lieu, les ajustements paraîtront sur un état de compte subséquent.

c. c. Agences de facturation commerciales
Développeurs de logiciels – Médecine

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)